

 <p data-bbox="201 454 509 524"><b>Région Hauts-de-France</b></p>	<p data-bbox="695 226 879 253"><b>Compte-rendu</b></p>	<p data-bbox="1070 226 1318 253">Date : 1<sup>er</sup> juillet 2019</p>
<p data-bbox="188 595 632 622"><u>Lieu</u> : Lycée Edmond Labbé - DOUAI</p> <p data-bbox="188 656 804 683"><u>Objet</u> : Groupe de travail « Référentiel d'entretien »</p> <p data-bbox="188 716 1262 1294"><u>Participants</u> : Monsieur Sébastien WAFFLART, Lycée E. Labbé de DOUAI          Madame Stéphanie AYROULET, Lycée J.-B. Corot de DOUAI          Monsieur Jean-Marc CAZAUDUMEC, Lycée Ch. Perriand de GENECH          Monsieur Christophe BODONYE, Lycée F. Faure de BEAUVAIS          Monsieur Stefan GREGOIRE, Lycée Les Jacobins de BEAUVAIS          Monsieur Matthieu LEFRANC, EPLEFPA du PAS-DE-CALAIS          Monsieur Christophe DESMIDT, Lycée P. de la Ramée de SAINT-QUENTIN          Monsieur Frédéric CHOQUET, Lycée Louis Pasteur à LILLE          Madame Hélène BIENCOURT, Lycée H. Senez de HENIN-BEAUMONT          Monsieur Grégory HAVEZ, Lycée Ch. Perriand de GENECH          Monsieur Bruno COUSIN, Lycée Camille Claudel de FOURMIES          Monsieur Rémi MAILLARD, DFE - REGION          Madame Sophie THIEBAUT, D2SGR - REGION          Monsieur Jean François DESPREZ DFE - REGION          Monsieur Emmanuel MICHAU, EMAT Entretien AMIENS          Monsieur Christian HUSSON, D2SGR - REGION          Madame Stéphanie DAFEUR, DFE - REGION          Madame Anne-Natacha LEROY-PIETRZAK - DFE - REGION          Monsieur Didier HUYGHE, DFE - REGION</p>		

**Contexte :**

Cette seconde réunion poursuit la réflexion et l'étude visant à définir un référentiel d'entretien qui permettra, dans un souci de professionnalisation et d'optimisation de préciser le service attendu, le niveau d'entretien, les méthodes d'entretien, le matériel adéquat et l'organisation à mettre en place.

Plus spécifiquement, la réunion de ce jour porte sur le niveau d'entretien à définir pour chaque type de locaux. A cette fin un document est distribué et vise à fixer la fréquence d'entretien (journalier, hebdomadaire ou pendant les permanences) dans le cadre d'un fonctionnement « normal » ou sur un mode de service « adapté » (lorsque des circonstances particulières ne permettent plus d'atteindre le niveau d'entretien requis).

**Ce document est repris en annexe.**

Les participants souhaitent apporter des précisions au regard de la spécificité de chaque local.

**Les sanitaires**

- Fréquence d'entretien après chaque passage massif (après l'arrivée des élèves, le midi et après les récréations du matin et de l'après-midi) soit 4/jour minimum ; 2/jour pour ce qui concerne les toilettes des internats

- Prestation complète le matin et le soir avec impossibilité de mise en œuvre du mode adapté (le mode « dégradé » aura pour conséquence d'accentuer la dégradation) ; l'entretien ainsi que les contrôles doivent être réalisés dans le cadre d'un roulement entre les agents : ils ne sont « réservés » uniquement aux contractuels/PEC
- Nécessité de prendre en compte les effectifs ainsi que la structure de l'établissement
- Mise en place d'un contrôle visuel régulier permettant d'intervenir rapidement (principe du système vérification/action)
- Constat d'une multiplication des dégradations volontaires liées pour partie aux « défis » sur les réseaux sociaux et nécessité de sanctions prononcées en application du règlement intérieur
- Rôle de l'autorité fonctionnelle et du manager d'équipe qui doivent veiller au respect du travail effectué par les agents
- Présence des agents, membres à part entière de la communauté éducative, dans les secteurs sanitaires avec possibilité d'intervention en cas de constat de dégradations, (cette présence est à différencier de la surveillance qui ne relève pas de la compétence des ATT)
- Possibilité de mettre en place des tableaux de suivi de l'entretien des sanitaires et des salles de classe (feuilles de validation comme cela se pratique à la restauration)

### **Les salles de cours (y compris les CDI)**

- A la différence de l'entretien des sanitaires, le mode adapté peut-être mis en application
- La notion de contrôle visuel réalisé par les agents est extrêmement important (exemple, le nettoyage des tables et des chaises fixé à une fois/semaine peut varier en fonction du constat fait par les agents : lutter le plus rapidement possible contre les graffitis afin d'éviter qu'ils se multiplient)
- Il est important de différencier les salles de cours « classiques » dont l'entretien relève des agents techniques, des salles de cours spécifiques (ateliers, cuisines pédagogiques) qui sont de la compétence des apprenants et des enseignants
- La nécessité de la polyvalence est également mise en avance et du travail en équipe notamment pendant les permanences ; certains travaux ne sont d'ailleurs réalisés que pendant les périodes de permanences (les VMC ou les ordinateurs par exemple)
- Le décapage des sols n'est pas nécessaire tous les ans comme les établissements ont tendance à le penser ; il doit être réalisé en fonction d'un constat visuel (couleur jaune, aspérités). Ce temps « récupéré » permettra aux agents de réaliser d'autres missions

### **Le Hall, circulations et escaliers (dont ascenseurs)**

- Le contrôle visuel est déterminant pour l'entretien de ces parties communes et la fréquence de nettoyage sera variable selon les saisons et les conditions météorologiques (pluies)
- Certains éléments ont été précisés dans le tableau de synthèse (nettoyage des portes coupe-feu et des grilles de désenfumage)

### **L'administration**

- Importance du contrôle visuel
- Fortes contraintes liées aux matériaux utilisés (moquette, plancher, sols PVC)

### **L'infirmerie**

- L'entretien de l'infirmerie est réalisé par les agents techniques sous réserve d'une mise en sécurité préalable des locaux par l'infirmier(e)

### **La salle de restauration**

- L'entretien de la salle de restauration (réfectoire), réalisé par les APE, est placé sous la responsabilité du chef de cuisine dans le cadre de l'application du PPMS
- Entretien de certains mobiliers spécifiques (claustras, fontaines à eau)

## **L'internat**

- Spécificités à prendre en compte pour les internats des EREA, ERPD et l'ERDV
- Les sanitaires collectifs doivent être nettoyés tous les jours (matin et soir) au même titre que les sanitaires de l'établissement
- Concernant les chambres individuels, définir un protocole participatif incluant la participation des internes (rôle éducatif)

## **Les ateliers, les cuisines pédagogiques**

- Intervention des apprenants et des professeurs : nettoyage des espaces de travail
- Les agents interviennent sur les circulations et les espaces entre les postes de travail (nécessité préalable à ce que ceux-ci soient nettoyés et mis en sécurité)

## **Salles de sport et salles de musculation**

- Entretien journalier des sanitaires, douches et vestiaires
- L'entretien des plateaux techniques varie en fonction de la fréquentation (auto laveuse une fois par semaine ou quotidiennement si forte utilisation)
- Voir l'existence d'une réglementation particulière concernant l'entretien du matériel sportif et les tapis
- Concernant la salle de musculation, entretien une fois le matériel rangé et mis en sécurité (entretien et désinfection des prises des machines une fois par semaine) ; envisager la participation des usagers au nettoyage de leurs machines lorsque le matériel est mis à disposition

## **Autres**

- Envisager une fiche « entretien » du local entretien où serait inclus le nettoyage du chariot et du matériel (auto laveuse, mono brosse ...) ainsi que des espaces communs, lieux de vie et vestiaires
- Etablir une fiche « entretien » de la lingerie
- Créer une fiche protocole pour l'entretien des piscines (quatre EPLE sont concernés : le lycée Boucher de Perthes d'ABBEVILLE, le lycée Les Jacobins de Beauvais et les lycées M. Van der Meersch et Baudelaire de ROUBAIX)
- Etablir une fiche de protocole pour les événements exceptionnels : épidémies de gale, puces, vomissures
- Sensibilisation aux risques électriques
- Mise en place de personnels ressources : conseillers techniques intervenant en appui des EPLE

## **Prochaine échéance**

La prochaine réunion de travail est fixée le jeudi 19 septembre à 14H au lycée H. Senez d'HENIN-BEAUMONT

Le groupe de travail poursuivra sa réflexion sur l'entretien des locaux spécifiques non encore étudié :

- la salle de restauration
- le local de stockage et le matériel des agents
- la salle de sport, de musculation et les piscines
- la lingerie
- la salle des professeurs et de repos

Dans un second temps, l'accent sera mis sur la définition d'un langage commun :

Que signifie détartrage, nettoyage, lavage des sols, lavage à la mono brosse.....